Remplacez vos laurelles pour favoriser la biodiversité!

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, le Canton de Vaud a alloué une subvention pour les communes et les propriétaires privés qui souhaitent arracher les lauriers-cerises présents sur leur parcelle afin de les remplacer par des buissons indigènes.

Profitez de cette opportunité!

La commune de Bière et le Parc Jura vaudois vous proposent de prendre part à cette action.

Comment? En remplaçant vos haies de laurelles, espèce exotique envahissante, par des buissons indigènes qui offrent gîte et nourriture à de nombreuses espèces.

Montant des subventions

<u>Arrachage</u>
60.- CHF par mètre linéaire annoncé
Ce montant couvre une partie des frais d'arrachage.

<u>Remplacement</u>
Le Parc finance l'achat et la plantation de buissons indigènes, à hauteur de 80% des coûts (sous réserve des fonds disponibles).

<u>Conditions d'octroi des subventions</u>

- Fournir la localisation et le linéraire exact de chaque haie à remplacer.
- Replanter des espèces indigènes - liste fournie par le Parc.
- Ne pas remplacer les laurelles par des palissades.
- Réaliser les travaux entre octobre 2026 et mars 2027.

Intéressé?

Contactez le Parc Jura vaudois :
jeannet@parcjuravaudois.ch
022 366 51 70

Délai : 15 mai 2026

Informations à transmettre

- Coordonnées complètes
- Linéaire de haie à remplacer

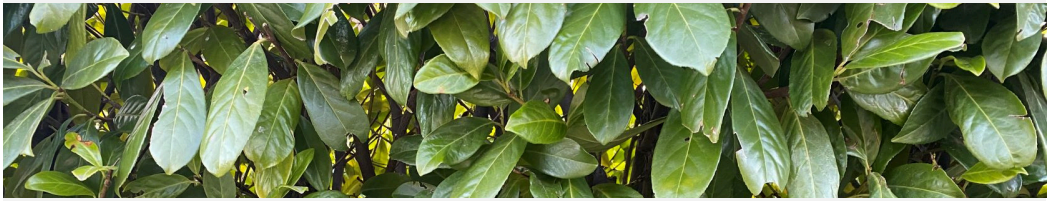

Pourquoi le laurelle ?

Le laurier-cerise, ou laurelle, est une plante commune dans les jardins privés et les parcelles communales. Considéré comme une plante exotique envahissante, il est inscrit sur la Liste noire des espèces à éradiquer. Depuis le 1er septembre 2024, sa vente et sa plantation sont interdites.

Il cause des dégâts...

ÉCOLOGIQUES	Il concurrence les espèces indigènes.
ÉCONOMIQUES	Son élimination engendre des coûts conséquents.
SANITAIRES	Il est toxique pour l'homme et le bétail.

Pour en savoir plus sur la lutte contre les plantes exotiques envahissantes :
www.parcjuravaudois.ch/projets/invasives